

LA FORMATION DANS TOUS SES ÉTATS !

LE MENU DU JOUR



- Formation des personnels de droit public (enseignants)
 - La formation continue
 - La formation initiale
 - Changer de métier

- Formation des personnels de droit privé (SEP)
 - Des Certificats de Qualification Professionnelle revisités
 - Des financements difficiles
 - Evolution professionnelle



LA FORMATION CONTINUE

- POINT D'ALERTE

- Une baisse très conséquente la dotation de l'état 25,8 contre 34 M€
- Phénomène aggravé par l'arrivée en fin des réserves de Formiris
- Le fonctionnement de Formiris représente 13,5 M€
- Les frais annexes 7,5 M€
- Le financement des formations 18,93 M€
- Soit un total de 39,93 qui induit un déficit possible de 14 M€ pris sur ce qu'il reste de réserves !

LA FORMATION INITIALE (FI)

- Comme vous le savez déjà, la réforme a été renvoyée à « plus tard ».
- Compte tenu de la situation difficile du budget de l'état, il est fort à parier que le financement de la FI ne sera pas en hausse.

TOUTEFOIS :

- Il nous a été dit « l'état respectera ses obligations d'employeur »

Changer de métier : plusieurs possibilités



- Vous restez dans l'EC mais vous changez de voie (CE, DD, etc.) :
 - Formiris finance la première année de formation puis Akto assume la suivante.
- Vous quittez l'EC mais changez de ministère (vers la santé par ex.) :
 - Décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.
- Vous quittez l'éducation nationale :
 - Vous bénéficiez de votre petit CPF et pouvez demander un congés de transition professionnelle. Nous ne bénéficions pas des aménagements du Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 car, dans ce cas, seuls les fonctionnaires sont concernés.
 - Vous devez vous tourner vers les chambres consulaires de vos régions car certaines ont des aides.

PERSONNELS SEP : LES CQP

LA MISE À NIVEAU DES CQP

- Educateur de Vie Scolaire (EVS) : nous avons signé le nouvel accord
- Coordinateur de Vie Scolaire (CVS) : les travaux de modularisation et le passage à 5 modules sont en cours
- Chargé de gestion : ce nouveau CQP a été fort apprécié des salariés. Toutefois, le niveau prérequis nécessite que nous mettions en place une formation préparatoire pour certains
- Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement
- A juste titre France Compétence reproche à ces formations de ne pas avoir un volet VAE suffisant !

DES FINANCEMENTS DIFFICILES

- Nos dotations des deux premières périodes, ont été consommées. Or « France Compétence », ne nous donne aucune indication sur les prochaines périodes (rentrées scolaires). L'on nous demande donc d'utiliser nos fonds conventionnels pour la suite.
- L'on risque fort de ne pas voir la dotation de France Compétence (PDC notamment) reconduite.
- Dans notre interbranche, le plus gros des dépenses est au troisième trimestre – à ce jour nous n'avons plus d'autre financement que le conventionnel.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Faire un Projet de transition professionnelle (PTP)
- Il permet au salarié de s'absenter de son poste pour se former. Le but est de changer de métier ou de profession.
- Son CPF de transition sera abondé par les fonds régionaux de transition professionnelle.
- Il est rémunéré sous certaines conditions pendant la période de formation.
- Faites appel à votre représentant Spelc 😊



• MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

